

# PARIS-CENTRE

Régional Quotidien  
Quinze centimes

Quinzième année. --- N° 5.354

ABONNEMENTS :  
UN AN SIX MOIS 3 MOIS  
Nièvre et Limite.. 44.00 25.00 13.00  
Autres départem.. 52.00 28.00 15.00  
Union Postale.... 62.00 34.00 15.00

— TELEPHONE : 2-17 et 2-18 —

Administration et Rédaction : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

Publicité (annonces et réclames) (3, rue du Chemin-de-Fer) à NEVERS  
COMPTÉ DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

DIMANCHE  
21  
OCTOBRE 1923

## LE RÉGIME DES ZONES.

### Il faut régler le conflit franco-suisse

Certes, il serait absurde de renvoyer à des arbitres le règlement de la question des zones. Une nation qui s'honore de mettre la Force au service du Droit doit être capable de trancher un pareil différend en s'entendant directement avec une nation faible.

Affaite simple s'il en fut. Encore faut-il la poser exactement. Nous entendons dire et répéter que le régime des zones est une survie de la défaite de Napoléon intolérable pour une nation victorieuse.

Il est vrai que les servitudes militaires des zones ont été le résultat de la défaite. Mais la Suisse a été la première à le reconnaître. Pendant la guerre, elle a refusé de se prévaloir du droit d'occupation militaire. Elle s'est bornée à nous demander de ne pas établir en zone neutre d'hôpitaux militaires afin de ne pas donner à l'Allemagne le prétexte de violer sa neutralité.

Il est faux de présenter les zones de franchise douanière, les seules qui soient en cause actuellement comme une humiliation imposée à un vaincu. Ces priviléges ont été institués uniquement pour assurer le ravitaillement de Genève, qui était très difficile avant les chemins de fer.

Nul ne saurait contester que la situation s'est complètement transformée à la suite de l'amélioration des moyens de communication et que la France a toutes raisons de vouloir mettre fin à un régime dont le principal inconvénient est de dénationaliser le moins les districts de la frontière. Le gouvernement français a donc parfaitement raison de vouloir profiter de la modification radicale du statut européen provoquée par la guerre pour mettre fin au régime institué par les traités de 1815 et de 1816. Seullement il n'a pas su employer les moyens qui auraient permis de réaliser ce dessein légitime rapidement par des voies droites.

\*\*

Nous retrouvons en l'influence néfaste des hommes qui ont agi à toute la politique française du traité de Versailles dans les combinaisons équivoques, en prétendant substituer à une juste affirmation de droit et de force, les hypocrites sournoises. Nulle part, la manière de M. Berthelot ne s'est manifestée avec plus d'éclat que dans l'affaire des zones.

Rien n'était plus facile que de régler cette question au lendemain de la paix. Les éléments germanophobes de Béziers avaient perdu la partie et avaient à racheter leur erreur. Les cantons romands les plus intéressés aux zones applaudissaient à notre victoire à laquelle ils avaient apporté un concours nullement négligeable. Une politique unissant l'équité et la fermeté aurait su utiliser les atouts en convainquant les Suisses de la nécessité de la suppression des servitudes, mais en admettant la nécessité d'un accord entre les deux intérêts.

Cette tactique ne convenait pas à des hommes aussi arrogants devant les faibles qu'humbles devant les forts et plus encore devant les roches. C'est ainsi que l'action combinée des bureaux du Quai d'Orsay et du Louvre a prétendu faire à la Suisse le coup de la carte forcée.

Cette tactique est à l'origine même de l'affaire. Si elle n'a pas du premier coup supprimé unilatéralement les zones, elle a prétendu donner à cet acte futur une base juridique. D'où l'idée de faire supprimer par le traité de Versailles le traité de Vienne. La Suisse n'a jamais admis cette prétention. Elle a toujours soutenu que le nouveau régime des zones devait faire l'objet franco-suisse. Pour lui donner satisfaction, on a rédigé le fameux article 435 du traité de Versailles, le plus bel exemple de tartufferie de ce traité dont chaque clause prête à des interprétations contradictoires.

\*\*

L'important est que le gouvernement français a admis la nécessité de conclure avec la Suisse un accord préalable. Il l'a bien admis que pendant trois ans il a travaillé à cet accord, si tant est que le mot travailler s'applique à une méthode de brutalités rachetées par des faiblesses, des tergiversations et des coups de tête.

On se rappelle qu'un accord a été péniblement élaboré le 7 aout 1921. C'est à ce moment qu'il fallait montrer de l'énergie en invitant la Suisse à raffiner rapidement. Nous ne l'avons pas fait parce que nos bureaux ne souhaitaient pas la ratification. Ils gardaient l'espérance de voir le conflit se rouverrir pour supprimer les concessions que l'on avait du faire à la Suisse. L'événement a confirmé cette attente. Le temps perdu a permis une modification de la Constitution suisse et un plébiscite qui a rejeté l'accord à une énorme majorité. La démocratisation de la politique extérieure a fait à un brillant début. Le vote populaire a été déterminé par une protestation des cantons allemands contre la politique de la Ruhr et non par les clauses du traité du 7 aout 1921 que les intéressés approuvaient.

Nos bureaux ont encore trouvé la belle occasion de se distinguer. On se rappelle qu'au lendemain du plébiscite du 18 février dernier, une note extraordinaire fut envoyée à Berne pour inviter le gouvernement fédéral à tenir le vote populaire pour non avenir. L'effet a été tel dans le monde qu'il a fallu battre immédiatement en retraite. Il est resté malheureusement quelque chose de cette démarche : l'obligation pour le gouvernement suisse d'écarter tout ce qui ressemblerait à la reprise de la convention rejetée par le peuple.

On peut dire avec juste raison que la Suisse a mis la plus mauvaise grâce à renoncer à des priviléges avantageux, que la France a laissé le débat traîner beaucoup trop, il n'en reste pas moins qu'un geste de rudesse ne dérange pas les erreurs passées. Nous ne pouvons pas soutenir justement que la réforme des zones peut disparaître sans l'assentiment de la Suisse. Un conflit déjà est le moyen le plus détestable de préparer l'accord indispensable.

Saint-Brice.

## LES RÉSULTATS DE LA RÉSISTANCE

### Les sans-travail pillent les magasins à Mülheim et à Valbert

La police disperse à coups de sabre les manifestants

Düsseldorf, 20 octobre. — Des manifestations contre la vie chère se sont produites hier après-midi à Mülheim, et à Valbert. Les manifestants ont pillé les magasins. La police a dispersé les manifestants à coups de sabre et de matraque et fait un certain nombre de blessés. A Mülheim; notamment, le calme ne put être rétabli que vers 23 heures. Aujourd'hui, l'ordre règne dans ces deux localités.

A Bochum, et à Herne, les sans-travail ont manifesté au nombre de 4.000 environ.

Le bourgmestre de Witten, revenu de Berlin, a fait de vaines propositions relatives aux salaires des ouvriers.

Des milliards encombrants

Francfort, 20 octobre. — A partir d'aujourd'hui, le kilogramme de pain coûte un milliard de marks.

On fait remarquer que les salaires sont loin d'être en proportion avec le prix du kilogramme de pain. En effet, le salaire hebdomadaire d'un ouvrier maçon à Berlin est de 4.400 millions de marks, celui d'un sellier équivaut à 3.911 millions de marks, celui d'un cordonnier à 4. milliards, celui d'un ébéniste à 3 milliards.

Il s'ensuit que la vie devient extrêmement difficile et que les masses n'ont pas de quoi se nourrir.

## La durée du travail

Francfort, 20 octobre. — Le *Berliner Zeitung am Mittag* annonce que le Reichstag se réunira samedi prochain pour liquider la loi sur la durée du travail.

En ce moment, les discussions se poursuivent entre les chefs des partis de la coalition et aussi entre le gouvernement et les représentants des syndicats.

## La création d'une monnaie rhénane

Düsseldorf, 20 octobre. — Le général De-goutte aurait décidé de créer des conseils économiques chargés d'étudier les problèmes posés par l'actuelle situation. Ils comprendraient des représentants des divers organismes économiques. Celui de Düsseldorf réunirait douze Allemands et cinq Français.

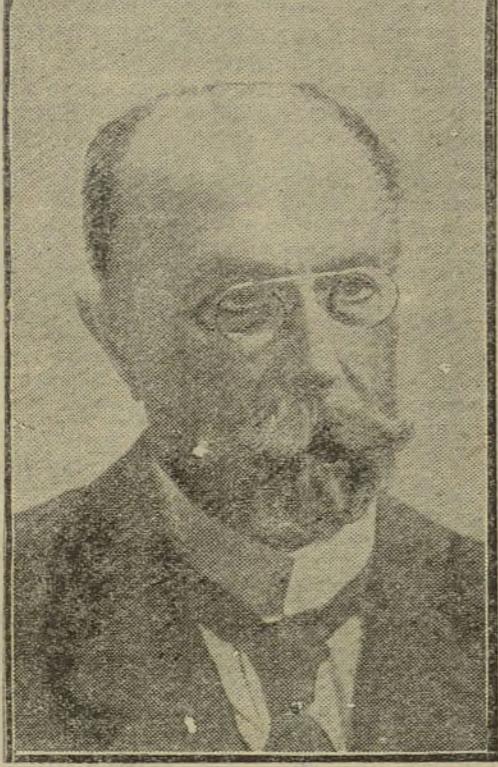
Les journaux annoncent que des négociations sont en cours pour la création d'une monnaie rhénane par l'intermédiaire d'une banque d'émission à laquelle les organismes économiques fourniraient des gages.

D'autre part, la haute commission interalliée des territoires rhénans a pris, hier, la décision de créer des bons monétaires de la régie des chemins de fer en France.

Les bons seront valables en paiement sur les chemins de fer des territoires occupés.

La commission a pris également concernant le recouvrement des amendes, la décision de faire vendre les biens-meubles et de sequestrer les immeubles des condamnés qui n'auraient pas payé l'amende dans les délais impartis dans le jugement.

## M. Masaryk poursuit sa tournée



M. MASARYK

Bruxelles, 20 octobre. — M. Masaryk, président de la République tchécoslovaque, accompagné de M. Bénès, ministre des Affaires étrangères, sont arrivés ce matin à Bruxelles. Ils ont débarqué à la gare du quartier Léopold.

Les détachements de l'armée belge ont rendu les honneurs au président et une salve de 51 coups de canon a été tirée au moment où le train entrait en gare.

Sur le quai de la station, Sa Majesté Albert 1<sup>er</sup> a souhaité la bienvenue à M. Masaryk, tandis que la musique du 4<sup>th</sup> carabiniers exécutait les hymnes nationaux.

Après les présentations au président, le roi, M. Masaryk et sa suite, prirent place dans les voitures. Sur le parcours, la foule a fait au roi une ovation chaleureuse. Après la réception qui eut lieu au palais royal, le président Masaryk s'est rendu sur la tombe du soldat inconnu où il a déposé une couronne.

## UNE SCÈNE DE LA VIE IRLANDAISE

### Trois bandits volent livres sterling et vélos, et tuent un policier

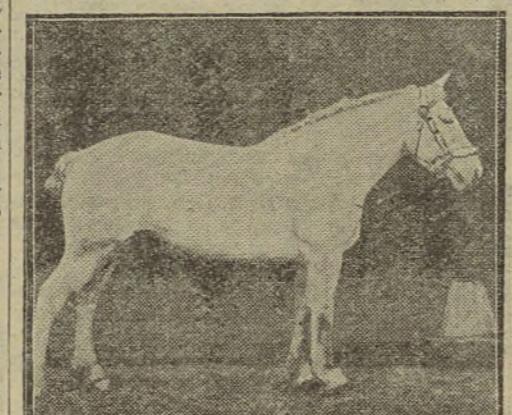
Dublin, 20 octobre. — Trois hommes armés ont fait irruption dans une fabrique de bougies, se sont emparés d'une centaine de livres sterling et de bicyclettes et se sont enfuis.

Lancés à leur poursuite, les policiers ont arrêté un. Pendant qu'ils lutttaient contre les deux autres, le bandit arrêta tiré sur le chef du détachement de police, qu'il tua net.

## ESCRROQUERIES DE DEUX BANQUIERS EN HOLLANDE

Amsterdam, 20 octobre. — La police hollandaise vient de découvrir des escroqueries commises par les directeurs de la banque de Bruxelles, à Amsterdam, qui, en dépit de son nom, n'avait aucun rapport avec une banque belge.

Les deux directeurs avaient persuadé à de nombreux clients d'acheter des actions à des valeurs, leur escroquant ainsi de 5 à 10 millions de couronnes. Les deux hommes ont pris la fuite, mais le directeur de la succursale, ainsi que celui d'une banque associée, ont été arrêtés.



(Phot. et cliché Paris-Centre)

## BLANCHE DE FLEURIOL

Appartenant à M. Clusier, à Saulcet (Allier). Cet jeune a été présentée, hors concours, au concours organisé à Moulinet par le Syndicat d'Elevage du cheval de trait bourbonnais, le 18 octobre.

### Le mystère de la femme sans tête

## Des pis es, beaucoup de pistes mais aucune de bonne

Melun, 20 octobre. — Le tragique mystère de la femme décapitée de Livry-sur-Seine, continue à passionner l'opinion publique, dans la région de Melun, mais les différentes pistes signalées jusqu'ici à la justice ont dû être successivement abandonnées, après avoir été contrôlées par le juge.

Un habitant de Paris, qui avait cru rencontrer sa femme disparue dans la victime, est revenu aujourd'hui, accompagné de sa belle-mère. Ceux-ci ont examiné les vêtements qui entouraient le corps décapité et ont acquis la certitude que ce ne sont pas ceux de leur femme et enfant.

Une autre disparition ayant retenu l'attention des inspecteurs, celle d'une dame Odile, femme d'un agent d'assurances de Chamaux-en-Brie. Renseignements pris, le signal de la femme ne correspond pas à celui de la malheureuse décapitée.

Hier enfin, la police a été aiguillée sur la piste de la maîtresse d'un ouvrier fondeur de Dannemarie-les-Lys, près Melun, disparue depuis le 9 septembre. On vient de retrouver cette femme à Paris.

Les inspecteurs de la police mobile ont continué, aujourd'hui, leurs recherches dans les lieux avoisinants Livry, Charnes et Bois-le-Roi. Aucune découverte nouvelle n'a été faite.

L'activité des magistrats, du parquet et des inspecteurs ne se relâche pourtant pas. Tous leurs efforts tendent à réunir le maximum de prévisions sur la victime. A l'heure actuelle, voici le bilan représentant l'état de l'enquête :

## L'état de l'enquête

La décapitée était une femme blonde, de taille et de corpulence moyenne ; 2<sup>e</sup> elle était enceinte de 4 mois et demie environ ; 3<sup>e</sup> sa chemise portait brodée à la main l'initial D. 4<sup>e</sup> elle devait être d'une condition physique assez bonne.

Il est également établi à la suite des investigations et des expériences auxquelles se sont livrées les inspectrices, que le corps mort a été immergé dans la Seine, par l'assassin, à l'endroit même où on l'a découvert, c'est-à-dire après la berge longeant le parc du château de Livry, entre Melun et Bois-le-Roi.

Enfin, les constatations du médecin légiste ont établi que la mort, due à l'assassin, remontait à 3 semaines au plus.

Tels sont les points actuellement acquis. Suffiront-ils à provoquer un témoignage ou la dénonciation qui permettra de déchiffrer cette énigme. Toute la question est là.

Ajoutons que deux versions paraissent seules à retenir jusqu'à nouvel ordre : le crime d'un marinier qui aurait eu toute facilité pour se débarrasser des restes de sa victime, sans attirer l'attention des passants au passage de son bateau ; ou le crime d'un ouvrier ayant travaillé au chantier en démolition du château de Livry.

En tout cas, après les investigations minutieuses de la police locale, il apparaît démontré que la victime n'était pas une personne de Melun.

Le temps qui a suivi l'assassinat a été consacré à l'enquête de la police, qui a démontré que l'assassin n'était pas un marinier, mais un ouvrier ayant travaillé au chantier en démolition du château de Livry.

Après la réception qui eut lieu au palais royal, le président Masaryk s'est rendu sur la tombe du soldat inconnu où il a déposé une couronne.

## LE GRAND MATCH DE NEW-YORK

### Battu par Zev Papyrus est toujours Papyrus

## Le cheval américain gagna par quatre longueurs

Londres, 20 octobre. — Ce soir à 16 heures (heure américaine) a lieu sur l'hippodrome du Belmont-Park, près de New-York le grand match international de pur sang entre Zev, représentant de l'élevage américain et le très fameux Papyrus, désigné par les sportmen américains qui ont organisé la rencontre comme représentant de l'élevage anglais en sa qualité de gagnant du Derby d'Epsom.

Avant la course

Cette épreuve la première dans son genre, est appréciée bien différemment par la majorité des Anglais et des Américains qui s'y intéressent. En Angleterre, où très nombreux sont ceux qui « s'y connaissent » en pur sang, et où le cheval est aimé plus que tout autre animal, on n'a pas un instant pris ce projet au sérieux quand il fut lancé. Ce match n'avait aucune raison d'être, et ne pouvait servir aucun but, soit sportif, étant donné que le montant du prix offert est dérisoire.

De l'autre côté de l'Atlantique, la connaissance et l'amour du pur sang sont très peu répandus. Personne ne saurait douter de la bonne foi des sportmen qui ont organisé ce match : mais le bruit court que derrière cette épreuve se trouve une entreprise cinématographique et cela, en Angleterre, apparaît un sacrifice.

Quoi qu'il en soit, et même si ces bruits sont sans fondement, il est certain que l'épreuve tient aux Etats-Unis une place semblable à celle du match de boxe Dempsey-Firpo, avec cette différence que la base n'y connaît beaucoup moins en pur sang qu'en boxeurs. Et on a pu constater à quel point même les journalistes spécialisés chargés de renseigner le public ignorent les choses les plus élémentaires de l'élevage. Depuis l'arrivée de Papyrus, il y a trois semaines, tout ce qui concerne l'entraînement a revêtu un caractère神秘的.

On ignore l'identité du militaire, car il a pris la fuite.

## LA PEUR DE VIVRE !

### Pour un reproche un jeune domestique se suicide

## I avait auparavant écrit une lettre d

# DERNIÈRE HEURE

Le fils du fondateur des « Duval » a commis pour 200.000 francs d'escroquerie

Sept ballons prennent le départ pour la coupe Aumont-Tiéville

La "Brusselch Bank" sombre avec un passi de 40 millions

Paris, 20 octobre. — André Duval, 42 ans et demeurant 30 rue de Lisbonne fils d'Alexandre Duval, le restaurateur célèbre, aujourd'hui décédé, avait été, en février dernier, inculpé d'escroquerie pour avoir acheté un manteau de fourrure de 145.000 francs en donnant comme accompagnement un chèque sans provision de 30.000 francs et avoir aussitôt revendu le manteau 80.000 francs. Le docteur Séguet déclare que l'état de santé de l'inculpé était incompatible avec la détention et Duval entra donc dans une maison de santé. M. Lacomblez, juge d'instruction ayant adressé à André Duval une convocation demeurée sans résultat, et le magistrat apprenant que l'inculpé a disparu de la maison de santé, a lancé contre lui un mandat d'arrêt. André Duval est recherché par la police. Il est l'objet de 8 autres plaintes de personnes qui avaient avancé à Duval soit en argent, soit en marchandises pour plus de 200.000 francs au total qui leur furent payés par des chèques sans provision. M. Rougenard expert comparateur, remis récemment à M. Lacomblez un rapport sur ces diverses affaires.

## Un échange de télégrammes

Paris, 20 octobre. — En quittant la France, le président Masaryk a envoyé au président de la République le télégramme suivant :

« Profondément touché de l'accueil et des manifestations d'amitié et de sympathie qui m'ont été réservées pendant mon séjour à Paris par vous et par le gouvernement de la République, je vous en remercie. M. le Président, très cordialement. »

Toute la nation tchécoslovaque en saura apprécier la signification, y voyant l'expression des sentiments et des liens étroits qui existent entre les deux démocraties. Vive la Tchécoslovaquie.

Signé : MILLERAND

## La pauvre Allemagne !

Dusseldorf, 20 octobre. — Les Allemands prétendent que la situation en Ruhr est épouvantable et que les industriels ne peuvent continuer leurs exploitations faute d'argent. Cependant la lecture des journaux allemands révèle que les actions de Stinnes, Phoenix et Rheinmetall sont en hausse. De plus, on annonce que Hugo Stinnes a fondé une association pour l'exploitation des pétroles en Amérique et en Argentine. Cette société aurait acheté toute une flottille de cargos.

## UN ARRETE DU GENERAL DEGOUTTE

Dusseldorf, 20 octobre. — Le général Degoutte vient de prendre un arrêté relatif à la protection des nationalisations des puissances d'occupation et des personnes au service des autorités d'occupation ou en relations avec elles. L'arrêté définit les crimes et délits rendant les fraudeurs passibles des tribunaux militaires, tels que voies de fait ou violences, menaces, attaques par paroles ou écrit, contre quiconque aura refusé de servir les vues et les initiatives des autorités d'occupation. L'arrêté prévoit le recours que pourront exercer les personnes ayant été l'objet de sanctions des autorités ou de la juridiction allemande.

## LA GREVE DE LA FAIM EN IRLANDE

Dublin, 20 octobre. — On confirme que les 300 prisonniers détenus dans le camp de Carragh ont commencé la grève de la faim depuis 48 heures. Les internés de Newbridge et les 400 rebelles de la prison de Mountjoy font de même.

## Le pôvre parti !

Paris, 20 octobre. — Après la lecture de divers rapports sur les grandes questions à l'ordre du jour, M. Herriot donne lecture au congrès syndical de la déclaration du parti.

Le parti répudie à gauche, les communistes et à droite, le bloc national. Le parti répudie les dictatures. Son programme intérieur sera bien entendu essentiellement laïque, c'est à dire hostile à l'autorité spirituelle et au retour des congrégations.

En matière fiscale, il demeure fidèle au principe de l'impôt sur le revenu.

En matière économique, il est contre les monopoles et pour les monopoles d'Etat, réformés selon les méthodes d'industrialisation.

En point de vue social, il ne croit pas que le salariat est le régime définitif du travail, laissant ainsi possibles tous les compromis avec les partis extrémistes de gauche.

Dans le domaine de l'enseignement, le parti reste fidèle au principe de laïcité.

Dans le domaine de la politique extérieure, le parti puise sa politique dans la Société des Nations.

Il faut faire la main à la Russie et il convient d'aider à obtenir nos justes réparations.

Le parti proclame que l'opération de la Ruhr engage non pas seulement le gouvernement mais la France entière. Il condamne cependant le capitalisme allemand responsable de la guerre d'hier et inspirateur d'une revanche.

La déclaration une fois adoptée, le congrès est clos.

## NOUVELLES BREVES

— Les ouvriers violagères de Versailles se sont mis en grève ce matin. Ils demandent une augmentation de salaires.

— M. Lowden, ancien gouverneur de l'Illinois a refusé le poste d'ambassadeur à Londres qui lui avait été offert.

— L'escadrille tchécoslovaque venant de Mourmansk, où elle a participé aux manœuvres aériennes, est rentrée hier au Bourget.

— Le procès de M. Jean Galmot, viendra le 16 décembre prochain devant la chambre.

Le député de la Guyane sera défendu par M. Henri Robert.

— La Croix, ambassadeur d'Angleterre à Paris, qui visita les révélations de Reims, est arrivé à Vézun venant de Reims.

— Au cours d'une entrevue avec le ministre tchécoslovaque, M. Mussolini aurait discuté l'éventualité d'une visite de Masaryk à Rome.

— Le ministre de l'air britannique, le général Brander, venu à Paris, avec M. Bertram, pour assister à la conférence internationale aéronautique, a visité hier l'aéroport d'Orly.

Sept ballons prennent le départ pour la coupe Aumont-Tiéville

La "Brusselch Bank" sombre avec un passi de 40 millions

Paris, 20 octobre. — Le temps n'a guère été favorable au départ de la quatrième coupe Aumont-Tiéville, concours de distance pour sphérique organisé par l'auto-club de France, au parc des côtes de Saint-Cloud. Sur onze concurrents engagés, trois furent arrêtés. Cé sont : A. C. Touraine (Claude Lefèvre), et Suzanne (Vauthier). Peu de monde parmi les personnalités de l'auto-club, les colonels Casse, représentant le sous-secrétaire d'Etat, Seguin, de Lassus, le capitaine Pinsard et le capitaine Deneux, accompagnés de lieutenant pilote aviateur suédois Gardit, qui vient d'effectuer un vol de 1000 km. à Stockholm-Paris, Bossoutrot, Coupet, etc.

Un concours de ballons d'enfants précédé des départs de la coupe Aumont-Tiéville qui furent donné à partir de 16 heures, dans l'ordre suivant :

Marius Jeanne (Auger); Qua Vadis, (M. Maison); Lucien II (M. V. Denis); Flagard, (M. F. Laporte); Prince Léopold (M. C. Dolfus); Dubois, (M. E. Demuyer). Toutouwe

Poussé par le vent sud-ouest, les concurrents ont pris la direction de la Belgique et de l'Allemagne.

M. RAIBERTI CITE LES EQUIPAGES DES DIRIGEABLES

Toulon, 20 octobre. — Le ministre de la Marine ayant passé en revue les équipages des dirigeables « Méditerranée » et « Dixmude », les a félicités de leur endurance et leur annoncé qu'ils étaient à l'ordre du jour de la Marine. Le ministre a visité ensuite le centre d'aviation maritime de Saint-Raphaël et a bord d'un chasseur de sous-marin a assisté à des évolutions du groupe. Il a vivement félicité les aviateurs.

Assassiné par des Marocains

Paris, 20 octobre. — L'enquête ouverte autour du corps trouvé à Thorigny que l'on avait cru tout d'abord être celui d'un Arabe a abouti, enfin, à son identification. Cette identification est due au service anthropométrique qui avait conservé les mensurations de la victime, à la suite d'une condamnation pour infraction à la loi sur les étrangers.

Il s'agit, en effet, d'un manœuvre nommé Giovanni Calzon, d'origine anglaise, par son père, et né à Benghazi en Italie, le 12 avril 1885. Il habitait Paris, rue Chaligny.

Il a été établi que la mort devait remonter à mardi ou mercredi dernier. Il est à peu près certain que le vol n'était pas le mobile du crime, car Giovanni Calzon s'était rendu à Thorigny pour y chercher du travail et ne possédait sur lui qu'une somme infime. Les fréquentations douces des manœuvres laissent supposer qu'il fut assassiné au cours d'une rixe par des compagnons marocains selon toute probabilité.

Prix Little Duck. — 1<sup>er</sup> Carabinier, P. Wertheimer, S. Bush; 2<sup>er</sup> Le Pinard, Bon de Bourgoin, P. Michel; 3<sup>er</sup> Ramsinot, Miss de Trigueros, L. Barré.

Assassiné par des Marocains

Paris, 20 octobre. — L'enquête ouverte autour du corps trouvé à Thorigny que l'on avait cru tout d'abord être celui d'un Arabe a abouti, enfin, à son identification. Cette identification est due au service anthropométrique qui avait conservé les mensurations de la victime, à la suite d'une condamnation pour infraction à la loi sur les étrangers.

Il s'agit, en effet, d'un manœuvre nommé Giovanni Calzon, d'origine anglaise, par son père, et né à Benghazi en Italie, le 12 avril 1885. Il habitait Paris, rue Chaligny.

Il a été établi que la mort devait remonter à mardi ou mercredi dernier. Il est à peu près certain que le vol n'était pas le mobile du crime, car Giovanni Calzon s'était rendu à Thorigny pour y chercher du travail et ne possédait sur lui qu'une somme infime. Les fréquentations douces des manœuvres laissent supposer qu'il fut assassiné au cours d'une rixe par des compagnons marocains selon toute probabilité.

Prix Little Duck. — 1<sup>er</sup> Carabinier, P. Wertheimer, S. Bush; 2<sup>er</sup> Le Pinard, Bon de Bourgoin, P. Michel; 3<sup>er</sup> Ramsinot, Miss de Trigueros, L. Barré.

Assassiné par des Marocains

Paris, 20 octobre. — L'enquête ouverte autour du corps trouvé à Thorigny que l'on avait cru tout d'abord être celui d'un Arabe a abouti, enfin, à son identification. Cette identification est due au service anthropométrique qui avait conservé les mensurations de la victime, à la suite d'une condamnation pour infraction à la loi sur les étrangers.

Il s'agit, en effet, d'un manœuvre nommé Giovanni Calzon, d'origine anglaise, par son père, et né à Benghazi en Italie, le 12 avril 1885. Il habitait Paris, rue Chaligny.

Il a été établi que la mort devait remonter à mardi ou mercredi dernier. Il est à peu près certain que le vol n'était pas le mobile du crime, car Giovanni Calzon s'était rendu à Thorigny pour y chercher du travail et ne possédait sur lui qu'une somme infime. Les fréquentations douces des manœuvres laissent supposer qu'il fut assassiné au cours d'une rixe par des compagnons marocains selon toute probabilité.

Prix Little Duck. — 1<sup>er</sup> Carabinier, P. Wertheimer, S. Bush; 2<sup>er</sup> Le Pinard, Bon de Bourgoin, P. Michel; 3<sup>er</sup> Ramsinot, Miss de Trigueros, L. Barré.

Assassiné par des Marocains

Paris, 20 octobre. — L'enquête ouverte autour du corps trouvé à Thorigny que l'on avait cru tout d'abord être celui d'un Arabe a abouti, enfin, à son identification. Cette identification est due au service anthropométrique qui avait conservé les mensurations de la victime, à la suite d'une condamnation pour infraction à la loi sur les étrangers.

Il s'agit, en effet, d'un manœuvre nommé Giovanni Calzon, d'origine anglaise, par son père, et né à Benghazi en Italie, le 12 avril 1885. Il habitait Paris, rue Chaligny.

Il a été établi que la mort devait remonter à mardi ou mercredi dernier. Il est à peu près certain que le vol n'était pas le mobile du crime, car Giovanni Calzon s'était rendu à Thorigny pour y chercher du travail et ne possédait sur lui qu'une somme infime. Les fréquentations douces des manœuvres laissent supposer qu'il fut assassiné au cours d'une rixe par des compagnons marocains selon toute probabilité.

Prix Little Duck. — 1<sup>er</sup> Carabinier, P. Wertheimer, S. Bush; 2<sup>er</sup> Le Pinard, Bon de Bourgoin, P. Michel; 3<sup>er</sup> Ramsinot, Miss de Trigueros, L. Barré.

Assassiné par des Marocains

Paris, 20 octobre. — L'enquête ouverte autour du corps trouvé à Thorigny que l'on avait cru tout d'abord être celui d'un Arabe a abouti, enfin, à son identification. Cette identification est due au service anthropométrique qui avait conservé les mensurations de la victime, à la suite d'une condamnation pour infraction à la loi sur les étrangers.

Il s'agit, en effet, d'un manœuvre nommé Giovanni Calzon, d'origine anglaise, par son père, et né à Benghazi en Italie, le 12 avril 1885. Il habitait Paris, rue Chaligny.

Il a été établi que la mort devait remonter à mardi ou mercredi dernier. Il est à peu près certain que le vol n'était pas le mobile du crime, car Giovanni Calzon s'était rendu à Thorigny pour y chercher du travail et ne possédait sur lui qu'une somme infime. Les fréquentations douces des manœuvres laissent supposer qu'il fut assassiné au cours d'une rixe par des compagnons marocains selon toute probabilité.

Prix Little Duck. — 1<sup>er</sup> Carabinier, P. Wertheimer, S. Bush; 2<sup>er</sup> Le Pinard, Bon de Bourgoin, P. Michel; 3<sup>er</sup> Ramsinot, Miss de Trigueros, L. Barré.

Assassiné par des Marocains

Paris, 20 octobre. — L'enquête ouverte autour du corps trouvé à Thorigny que l'on avait cru tout d'abord être celui d'un Arabe a abouti, enfin, à son identification. Cette identification est due au service anthropométrique qui avait conservé les mensurations de la victime, à la suite d'une condamnation pour infraction à la loi sur les étrangers.

Il s'agit, en effet, d'un manœuvre nommé Giovanni Calzon, d'origine anglaise, par son père, et né à Benghazi en Italie, le 12 avril 1885. Il habitait Paris, rue Chaligny.

Il a été établi que la mort devait remonter à mardi ou mercredi dernier. Il est à peu près certain que le vol n'était pas le mobile du crime, car Giovanni Calzon s'était rendu à Thorigny pour y chercher du travail et ne possédait sur lui qu'une somme infime. Les fréquentations douces des manœuvres laissent supposer qu'il fut assassiné au cours d'une rixe par des compagnons marocains selon toute probabilité.

Prix Little Duck. — 1<sup>er</sup> Carabinier, P. Wertheimer, S. Bush; 2<sup>er</sup> Le Pinard, Bon de Bourgoin, P. Michel; 3<sup>er</sup> Ramsinot, Miss de Trigueros, L. Barré.

Assassiné par des Marocains

Paris, 20 octobre. — L'enquête ouverte autour du corps trouvé à Thorigny que l'on avait cru tout d'abord être celui d'un Arabe a abouti, enfin, à son identification. Cette identification est due au service anthropométrique qui avait conservé les mensurations de la victime, à la suite d'une condamnation pour infraction à la loi sur les étrangers.

Il s'agit, en effet, d'un manœuvre nommé Giovanni Calzon, d'origine anglaise, par son père, et né à Benghazi en Italie, le 12 avril 1885. Il habitait Paris, rue Chaligny.

Il a été établi que la mort devait remonter à mardi ou mercredi dernier. Il est à peu près certain que le vol n'était pas le mobile du crime, car Giovanni Calzon s'était rendu à Thorigny pour y chercher du travail et ne possédait sur lui qu'une somme infime. Les fréquentations douces des manœuvres laissent supposer qu'il fut assassiné au cours d'une rixe par des compagnons marocains selon toute probabilité.

Prix Little Duck. — 1<sup>er</sup> Carabinier, P. Wertheimer, S. Bush; 2<sup>er</sup> Le Pinard, Bon de Bourgoin, P. Michel; 3<sup>er</sup> Ramsinot, Miss de Trigueros, L. Barré.

Assassiné par des Marocains

Paris, 20 octobre. — L'enquête ouverte autour du corps trouvé à Thorigny que l'on avait cru tout d'abord être celui d'un Arabe a abouti, enfin, à son identification. Cette identification est due au service anthropométrique qui avait conservé les mensurations de la victime, à la suite d'une condamnation pour infraction à la loi sur les étrangers.

Il s'agit, en effet, d'un manœuvre nommé Giovanni Calzon, d'origine anglaise, par son père, et né à Benghazi en Italie, le 12 avril 1885. Il habitait Paris, rue Chaligny.

Il a été établi que la mort devait remonter à mardi ou mercredi dernier. Il est à peu près certain que le vol n'était pas le mobile du crime, car Giovanni Calzon s'était rendu à Thorigny pour y chercher du travail et ne possédait sur lui qu'une somme infime. Les fréquentations douces des manœuvres laissent supposer qu'il fut assassiné au cours d'une rixe par des compagnons marocains selon toute probabilité.

Prix Little Duck. — 1<sup>er</sup> Carabinier, P. Wertheimer, S. Bush; 2<sup>er</sup> Le Pinard, Bon de Bourgoin, P. Michel; 3<sup>er</sup> Ramsinot, Miss de Tr



## SAONE-&amp;-LOIRE

## CHALON-SUR-SAONE

Bicyclette volée. — Dans une auberge de l'avenue Boucicaut, on a volé la bicyclette de M. Michel Clain, gérant à Champagnolle. Marquée Chagnot, la machine est évaluée à 300 francs. M. Clain a porté plainte.

Ennemi des officiers. — Se trouvant en état d'ivresse, près de la caserne Carnot, J.-H. Saure, 39 ans, manœuvre, se mit à injurier les officiers du 17<sup>e</sup> Tirailleurs.

Des soldats du poste de garde, le cueillirent et l'enfermèrent, en attendant d'être descendu au commissariat de police.

En route pour Bourg. — Deux prisonniers, J.-B. Béb, 35 ans, manœuvre, à Montchanin, prévus d'outrage à la pudeur et Philomène Boulon-Pernon, 62 ans, ménagère à Chalon, accusée d'inceste volontaire ont été dirigés sur l'asile Saint-Georges, de Bourg, pour y subir un examen mental.

Contre la tuberculose. — On nous signale le vif succès remporté à Saint-Martin-en-Bresse et à Verdun-sur-Doubs, par les conférenciers du Comité départemental d'hygiène sociale et prévention antituberculeuse.

Le public nombreux a pris un grand intérêt aux explications qui lui ont été fournies. Des films de propagande ont ajouté à l'attrait de ces conférences et des tracts furent distribués.

On se plaint des sangliers. — Dans les parages de Fontaines et Rully, près de Chalon, les sangliers causent déjà de grands ravages et les cultivateurs, dont les champs sont mis en coupe régulièrement énergiquement des bœufs.

## AUTUN

Foires de la région. — 23 octobre : Montchanin-Mines, Saulieu. 24 Générac. 25 Le Creusot, La Petite-Verrerie, 26 Bourbon-Lancy 28 Chissey-en-Morvan.

Service pharmaceutique. — Aujourd'hui dimanche et vendredi, la pharmacie Nouveau, Grande-rue-Chauvain sera seule ouverte.

## BERGEREYRIN

Camion en flammes. — La nuit dernière, vers une heure du matin, un camion automobile appartenant à un marchand forain a été complètement détruit par un incendie dû à un retour de flammes.

Le conducteur au temps d'ouvrir le réservoir d'essence et de détacher la remorque du camion qui, sans cette précaution eut été incendié à son tour.

## Etat civil :

Naisances. — Geneviève Pernin, rue des Cordeliers ; Roland Gras, boulevard Laureau ; Renée Irma-Thérèse Prebin, rue de la Grille ; Robert-François-Jean Martinon, faubourg Saint-Pancrace.

Mariage. — Louis Mayoux, mécanicien à Autun, et Jeanne Bouhey, employée de banque à Autun.

Publication de mariage. — Lucien Candelier sculpteur sur bois à Autun, et Lucie Saucier, son professionnelle à Autun.

Décès. — Clémence Pernin, veuve de Claude Royet, sans profession, 80 ans, rue Lauchin-le-Boucher ; Marguerite Besson, religieuse, 77 ans, rue Lauchin-le-Boucher ; Emile Desjouys, veuve de Jean-Baptiste Simon, 76 ans, faubourg Saint-Pancrace ; Marie Roux, religieuse, 26 ans, rue des Rats.

Boulangerie coopérative autunoise. — Le pain de pain aura lieu au local habituel, Grande Rue Manzat, aujourd'hui 21 octobre, de 9 heures à 11 heures du matin.

## DIGOIN

Harmonie. — L'Harmonie de Digoine se rendra, le dimanche 21 octobre, à Charolles pour prendre part aux fêtes organisées dans cette ville à l'occasion du concours spécial de la race bovine.

Service pharmaceutique. — Le service sera assuré, le dimanche 21 octobre, par la pharmacie Coquelle, rue Nationale.

## BLANZY-LES-MINES

## CONCOURS DE POULAINS

Primes distribuées. — Poulains de trait de 6 mois : MM. Cléau, à Torcy, 150 francs ; Darroux, aux Béziers, 130 francs ; Perrault & Blenzy, 100 francs ; Béthy à Blenzy, 75 francs. Longeville, à Cléry-le-Noble, 50 francs ; Cognard à Montchanin, 40 francs ; Meunier, aux Béziers, 30 francs ; Juillet, aux Béziers, 25 francs ; Duverneau, à Blenzy, 20 francs ; Chevret, à Marigny, 20 francs ; Pouchelet, aux Béziers, 20 francs ; Gaudry, à Blenzy, 20 francs.

Poulains de demi-sang de six mois : MM. Du plessis, à Saint-Romain, 150 francs ; Malo, à Saint-Privé, 120 francs ; Duverneau, à Marizy, 100 francs ; Desbrosses, à Montceau, 75 francs ; Degueure, à Blenzy, 50 francs ; Degueure, à Blenzy, 30 francs ; Cannet, aux Béziers, 20 francs ; Forest, à Saint-Enseble, 10 francs ; Degueure, à Blenzy, 10 francs ; Chavert, à Saint-Enseble, 10 francs ; Léonard, aux Béziers, 20 francs ; Héron, à Saint-Bonin, 20 francs.

Poulains de trait de 18 mois : MM. Degueure Claude à Blenzy, 50 francs ; Duverneau, à Blenzy, 30 francs ; Cannet, aux Béziers, 20 francs ; Forest, à Saint-Enseble, 10 francs ; Degueure, à Blenzy, 10 francs ; Chavert, à Blenzy, 10 francs.

Poulains de trait de 30 mois : MM. Servi, à Blenzy, 50 francs ; Pernette, à Blenzy, 30 francs ; Servi, à Blenzy, 20 francs ; Pernette, à Blenzy, 10 francs ; Duray, à Blenzy, 10 francs.

Poulains de trait de 30 mois : MM. Dumontillet, à Saint-Vallier, 50 francs ; Marzillier, aux Béziers, 30 francs ; Ripout, à Saint-Enseble, 10 francs ; Degueure, à Blenzy, 10 francs ; Chavert, à Blenzy, 10 francs.

Poulains demi-sang de 30 mois : MM. Servi, à Blenzy, 50 francs ; Degueure, à Blenzy, 30 francs ; Pernette, à Blenzy, 10 francs.

Etat civil : Naisances. — Géline, veuve ; Georges Adouard ; Yvonne Melnard.

Décès. — Brailon Claude-Mane, 67 ans ; Condamin Benoît, 55 ans ; Veuve Brailon, 57 ans ; veuve Martin, 82 ans.

## TRAMAYES

La suite de circonstances est dramatiques, il se trouve dans le ranch d'un nommé *Jo-Janeau* en compagnie d'un fermier amérindien. M. Stilwell vient d'être piétiné par les bandits mexicains du major Stilwell qui agaçait de la pétrole sous la garde d'un conde-nas et de son fils Joé.

Brusquement, Villa, chef de la mexicaine, fait irruption dans la pièce et au cours de la bagarre qui se produit, Mellon et Villa tombent sous les balles de revolver. Callahan sort pour aller chercher de l'aide et Laurent reste seul pour défendre le ranch qu'il a pogné de mexicains assaillants.

Laurent fait le coup de feu en compagnie de Joé lorsque subitement celui-ci s'écroule blessé à l'épaule.

En lui donnant les premiers soins l'officier de marine s'aperçoit que son compagnon est une femme jolie.

Le major Stilwell pris par une nouvelle crise appelle à l'aide et Laurent se rend auprès de lui. Avant de mourir le malade lui confie pour remettre à Joé un coffret contenant un merveilleux anneau de Jade ; un secret est attaché à cet anneau, mais Stilwell succombe avant d'avoir pu mettre l'officier au courant.

Ce dernier prend la boîte et passe dans la première pièce, il croise le Chinois qui s'incline jusqu'à terre devant le coffret.

## LE CREUSOT

Cyclistes volée. — Dans une auberge de l'avenue Boucicaut, on a volé la bicyclette de M. Michel Clain, gérant à Champagnolle. Marquée Chagnot, la machine est évaluée à 300 francs. M. Clain a porté plainte.

Ennemi des officiers. — Se trouvant en état d'ivresse, près de la caserne Carnot, J.-H. Saure, 39 ans, manœuvre, se mit à injurier les officiers du 17<sup>e</sup> Tirailleurs.

Des soldats du poste de garde, le cueillirent et l'enfermèrent, en attendant d'être descendu au commissariat de police.

En route pour Bourg. — Deux prisonniers, J.-B. Béb, 35 ans, manœuvre, à Montchanin, prévus d'outrage à la pudeur et Philomène Boulon-Pernon, 62 ans, ménagère à Chalon, accusée d'inceste volontaire ont été dirigés sur l'asile Saint-Georges, de Bourg, pour y subir un examen mental.

Contre la tuberculose. — On nous signale le vif succès remporté à Saint-Martin-en-Bresse et à Verdun-sur-Doubs, par les conférenciers du Comité départemental d'hygiène sociale et prévention antituberculeuse.

Le public nombreux a pris un grand intérêt aux explications qui lui ont été fournies. Des films de propagande ont ajouté à l'attrait de ces conférences et des tracts furent distribués.

On se plaint des sangliers. — Dans les parages de Fontaines et Rully, près de Chalon, les sangliers causent déjà de grands ravages et les cultivateurs, dont les champs sont mis en coupe régulièrement énergiquement des bœufs.

## AUTUN

Foires de la région. — 23 octobre : Montchanin-Mines, Saulieu. 24 Générac. 25 Le Creusot, La Petite-Verrerie, 26 Bourbon-Lancy 28 Chissey-en-Morvan.

Service pharmaceutique. — Aujourd'hui dimanche et vendredi, la pharmacie Nouveau, Grande-rue-Chauvain sera seule ouverte.

## Les ventes de bois à Montargis

Le mercredi 17 octobre dernier, il a été procédé, en la salle Paul Bert, à Montargis, à la vente des coupes de bois de la forêt domaniale de Montargis.

L'article 44, comprenant 115 chênes, 220 hêtres et 101 pins a été adjugé au montant de 6.000 francs. À M. Agacé Jules, de Chénier.

L'article 45, comprenant 205 chênes, 413 hêtres et 108 charmes et divers, a été adjugé 7.700 francs à M. Quenness Albert, de Soupes.

L'article 46 (473 chênes, 51 hêtres, 987 charmes) a été adjugé 7.500 francs à M. Gaston Aubert, de Montargis.

L'article 47 (331 chênes, 71 hêtres, 1.163 charmes) a été adjugé 3.710 francs à M. André Henri, à Chambon-la-Forêt.

L'article 48 (555 chênes, 393 hêtres, 966 charmes et divers) a été adjugé 5.550 francs à M. Pecqueur Robert, à Lille.

L'article 49 (420 chênes, 31 hêtres, 1.444 charmes et divers) a été adjugé 7.500 francs à M. Gérard, de Gien.

L'article 50 (50 chênes, 341 hêtres, 1.444 charmes et divers) a été adjugé 13.100 francs à M. Delvalley Amédée, à Pancourt.

L'article 51 (607 chênes, 68 hêtres et 2.213 charmes et divers) a été adjugé 11.000 francs à M. Pecqueur Robert, à Lille.

L'article 52 (366 chênes, 19 hêtres et 1.782 charmes et divers) a été adjugé 11.600 francs à M. Pecqueur Robert, à Lille.

L'article 53 (237 chênes, 249 hêtres et 423 charmes et divers) a été adjugé 13.400 francs à M. Madre Henri.

L'article 54 (311 chênes, 1.767 hêtres, 487 charmes, 33 pins) a été adjugé 21.000 francs à M. Louis Daumet, à Châlette.

L'article 55 (1622 chênes, 718 hêtres, 1.871 charmes, 102 pins) a été adjugé 9.100 francs à M. Gaston Antonin, à Vitry-aux-Lesges.

L'article 56 (153 chênes, 611 hêtres, 4.470 charmes et divers, 13 pins) a été adjugé 14.000 francs à M. André Henri, à Chambon-la-Forêt.

L'article 57 (1873 chênes, 362 hêtres, 4.851 charmes, 95 pins) a été adjugé 14.300 francs à M. Daumet Louis.

L'article 58 (322 chênes, 9 hêtres et 2.082 charmes, 510 pins) a été adjugé 23.000 francs à M. Lebrun Antonin, à Vitry-aux-Lesges.

L'article 59 (313 chênes, 95 hêtres, 1.607 pins) a été adjugé 48.000 francs à M. Gaston Aubert.

L'article 60 (427 chênes, 33 hêtres, 1 divers, 193 pins) a été adjugé 27.500 francs aux Établissements de constructions mécaniques d'Orléans.

L'article 61 (115 chênes, 33 hêtres, 1 divers, 56 pins) a été adjugé 17.600 francs à M. Agacé Jules.

L'article 62 (787 chênes, 223 hêtres, 149 charmes) a été adjugé 13.400 francs à M. Joly Théophile.

L'article 63 (692 chênes, 243 hêtres, 361 charmes, 510 pins) a été adjugé 11.300 francs à M. Simon.

L'article 64 (352 chênes, 57 hêtres, 302 charmes, 1.025 pins) a été adjugé 7.700 francs à M. Agacé.

L'article 65 (169 chênes, 55 hêtres, 1 charme, 2 ailiers, 757 pins) a été adjugé 7.200 francs à M. Pecqueur Robert, de Lille.

L'article 66 (792 chênes, 55 hêtres, 269 charmes, 67 pins) a été adjugé 9.700 francs à M. Simon Auguste, à Amilly.

L'article 67 (916 chênes, 21 hêtres, 551 charmes, 67 pins) a été adjugé 9.700 francs à M. Alberth Jossue, à Châlette.

L'article 68 (108 chênes, 2085 pins) a été adjugé 40.000 francs, à M. Pecqueur.

L'article 69 (10 chênes, 23 hêtres, 1 divers, 175 pins) a été adjugé 3.710 francs à M. Alberth Jossue, à Châlette.

Le cours des vins rouges à la décuaison, est de 70 à 75 fr. le degré tonneau. Quelques bouteilles ont atteint le prix de 80 fr. pour livraison décembre.

## Renseignements agricoles

## SYNDICAT HIPPIQUE BERRICHON

## Concours de poulinières de trait suétées

à La Guerche (octobre 1923)

## Liste des primes décernées

Premier prix, 500 fr. au n° 22, Polka, 11 ans, et sa pouliche par Récitant, à M. Tribalat, à Sagonne.

2<sup>e</sup> prix, 400 francs, au n° 7 Lamour, 11 ans, et sa pouliche par Soissons, à M. Gouin, à La Guerche.

3<sup>e</sup> prix, 300 francs, au n° 11 Julie, 9 ans et son pouliche par Sepx, à M. Schneider à Apremont.

4<sup>e</sup> prix, 250 francs, au n° 13 Tambour, 4 ans, et son pouliche par Sepx, à M. Sauterau, à La Guerche.

5<sup>e</sup> prix, 200 francs, au n° 18 Favorie, 8 ans, et sa pouliche par Récitant, à M. Goslat, à Apremont.

6<sup>e</sup> prix, 200 francs au n° 9 Négrisse, 7 ans et son pouliche par Récitant, à M. Génin à Germigny.

7<sup>e</sup> prix, 200 francs au n° 24 Henriette, 9 ans,

**Pour Paris**  
La Société Nouvelles des Grands Etablissements BOURGOIN offre à ménages sérieux et actifs

**SITUATION INDEPENDANTE**  
dans dépôts VINS ET ALIMENTATION avec LOGEMENT convenable ET FACILITÉS exceptionnelles de paiement. Il est indispensable de présenter des références et de se faire inscrire d'urgence. Il faut 8 à 12.000 de garantie pour bénéf. minimum de 1.500 à 2.000 francs par mois (toutes valeurs acceptées). Ecrire ou se présenter ensemble au Directeur des Etablissements BOURGOIN, Vins en Gros, 6, Boulevard Saint-Denis, Paris (10).

**MANUFACTURES FRANÇAISES D'AMEUBLEMENTS**  
**Maison COLLET-MERIAUD**  
Varennes-sur-Allier (Allier)

Nous informons le public que notre  
**CATALOGUE GÉNÉRAL**  
EST PARU

Il contient 100 pages grand format et environ 1.000 photographies représentant un choix très important de : Literie, Sièges, Meubles de tous genres et accessoires divers d'ameublement.

**PRODUITS GARANTIS**

**CONDITIONS D'ENVOI** — Vu le prix de revient élevé de ce catalogue, nous l'adressons franco et recommandé sur toute demande accompagnée de 5 francs.

Nous remboursons cette somme sur un premier achat de 100 francs ou en un mandat-poste si le catalogue non utilisé nous est retourné franco.

PARIS-CENTRE est en vente dans tous les kiosques de Nîmes.

Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers  
Le Secrétaire-Gérant : G. COLNET.

**L'OBJET INDISPENSABLE !!**  
LA REINE DES LAMPES DE POCHE



C'EST LA  
**DYNAPOCHE**  
GARANTIE  
BREVETÉE  
ELECTROMÉCANIQUE  
SANS PILLE NI ACCU  
ENVENTE PARTOUT  
Etabl. L. ROSENGART  
21, Champs-Elysées, PARIS  
TELEP. 66-60  
R.C. 50-054

**Officiers Ministériels**

Etude de M. BEAUGONIN  
notaire à Saint-Saulge (Nièvre)

A Saint-Saulge, en l'étude de M. BEAUGONIN. Le samedi 10 novembre 1923, à 15 heures, L. — A affirmer pour adjudication

PRÉ ET PATURE

Située à Jaligny-Saint-Sylvestre, appartenant à M. Boulancin et champ Telliot, de la contenance de 2 hectares, 80 ares environ.

II. — A affirmer

par adjudication (pour 3 ans)

PLAISIERS PRES

Située commune de Saint-Saulge, savoir :

1° L'embranchement de Montcheau, de 20 hectares, 81 ares (en deux lots).

2° Les Puits de 8 hectares, 60 ares.

3° La Vouesvre, de 2 hectares, 40 ares.

4° Et le Fourneau, de 2 hectares, 40 ares.

5° Adresser pour tous renseignements à M. BEAUGONIN, notaire,

4348

Etude de M. GELLY  
notaire à St-Pierre-le-Moutier

**ADJUDICATION AMIABLE**  
En l'étude de M. GELLY, notaire.

Le jeudi 25 octobre 1923, à 14 heures, de

1° **LOCATURE DE LA CORNE**  
Commune de Charentenay-Saint-Imbert, de la contenance de 2 hectares, 75 ares environ.

2° **CHAMP DE LA CORNE**  
Même commune, de contenance de 80 ares environ.

3° **JOUEZ**  
Faculté de réunion en un lot, après adjudication partielle.

4° Adresser pour tous renseignements à M. BEAUGONIN, notaire,

4348

Etude de M. THIRIAULT,  
notaire à Moulins-Engilbert

**ADJUDICATION**  
Le dimanche 28 octobre 1923, à 2 heures, à Moulins-Engilbert en l'étude de M. Thiriault, notaire.

**DU BAIL**  
des prés et embouchements savoir.

Commune de Limanton

1° Pré Rond contenant 19 h. 62 a. 94 c.

2° Les Brosses, 10 h. 11 a. 40 c.

3° Le Ray gras, 7 h. 94 a. 28 c.

4° Grande prairie, ouest, 15 h. 62 a. 20 a. 10 c.

5° Grande prairie est, 17 h. 72 a. 26 c.

6° Prairie du Magny, 26 h. 23 a. 85 c., avec le pré Rosel, 3 h. 15 a.

Commune de Moulins-Engilbert

7° Terres fortes, 9 h. 19 a. 80 c.

8° Adresser pour visiter : à M. Félix THOMAS, garde partenaire à Limanton.

4353

Etude de M. THIRIAULT,  
notaire à Moulins-Engilbert

**ADJUDICATION**

Le dimanche 28 octobre 1923, à 2 heures, à Moulins-Engilbert en l'étude de M. Thiriault, notaire.

**DU BAIL**

des prés et embouchements savoir.

Commune de Limanton

1° Pré Rond contenant 19 h.

62 a. 94 c.

2° Les Brosses, 10 h. 11 a. 40 c.

3° Le Ray gras, 7 h. 94 a. 28 c.

4° Grande prairie, ouest, 15 h. 62 a. 20 a. 10 c.

5° Grande prairie est, 17 h. 72 a. 26 c.

6° Prairie du Magny, 26 h. 23 a. 85 c., avec le pré Rosel, 3 h. 15 a.

Commune de Moulins-Engilbert

7° Terres fortes, 9 h. 19 a. 80 c.

8° Adresser pour visiter : à M. Félix THOMAS, garde partenaire à Limanton.

4353

Etude de M. THIRIAULT,  
notaire à Moulins-Engilbert

**ADJUDICATION**

Le dimanche 28 octobre 1923, à 2 heures, à Moulins-Engilbert en l'étude de M. Thiriault, notaire.

**DU BAIL**

des prés et embouchements savoir.

Commune de Limanton

1° Pré Rond contenant 19 h.

62 a. 94 c.

2° Les Brosses, 10 h. 11 a. 40 c.

3° Le Ray gras, 7 h. 94 a. 28 c.

4° Grande prairie, ouest, 15 h. 62 a. 20 a. 10 c.

5° Grande prairie est, 17 h. 72 a. 26 c.

6° Prairie du Magny, 26 h. 23 a. 85 c., avec le pré Rosel, 3 h. 15 a.

Commune de Moulins-Engilbert

7° Terres fortes, 9 h. 19 a. 80 c.

8° Adresser pour visiter : à M. Félix THOMAS, garde partenaire à Limanton.

4353

Etude de M. THIRIAULT,  
notaire à Moulins-Engilbert

**ADJUDICATION**

Le dimanche 28 octobre 1923, à 2 heures, à Moulins-Engilbert en l'étude de M. Thiriault, notaire.

**DU BAIL**

des prés et embouchements savoir.

Commune de Limanton

1° Pré Rond contenant 19 h.

62 a. 94 c.

2° Les Brosses, 10 h. 11 a. 40 c.

3° Le Ray gras, 7 h. 94 a. 28 c.

4° Grande prairie, ouest, 15 h. 62 a. 20 a. 10 c.

5° Grande prairie est, 17 h. 72 a. 26 c.

6° Prairie du Magny, 26 h. 23 a. 85 c., avec le pré Rosel, 3 h. 15 a.

Commune de Moulins-Engilbert

7° Terres fortes, 9 h. 19 a. 80 c.

8° Adresser pour visiter : à M. Félix THOMAS, garde partenaire à Limanton.

4353

Etude de M. THIRIAULT,  
notaire à Moulins-Engilbert

**ADJUDICATION**

Le dimanche 28 octobre 1923, à 2 heures, à Moulins-Engilbert en l'étude de M. Thiriault, notaire.

**DU BAIL**

des prés et embouchements savoir.

Commune de Limanton

1° Pré Rond contenant 19 h.

62 a. 94 c.

2° Les Brosses, 10 h. 11 a. 40 c.

3° Le Ray gras, 7 h. 94 a. 28 c.

4° Grande prairie, ouest, 15 h. 62 a. 20 a. 10 c.

5° Grande prairie est, 17 h. 72 a. 26 c.

6° Prairie du Magny, 26 h. 23 a. 85 c., avec le pré Rosel, 3 h. 15 a.

Commune de Moulins-Engilbert

7° Terres fortes, 9 h. 19 a. 80 c.

8° Adresser pour visiter : à M. Félix THOMAS, garde partenaire à Limanton.

4353

Etude de M. THIRIAULT,  
notaire à Moulins-Engilbert

**ADJUDICATION**

Le dimanche 28 octobre 1923, à 2 heures, à Moulins-Engilbert en l'étude de M. Thiriault, notaire.

**DU BAIL**

des prés et embouchements savoir.

Commune de Limanton

1° Pré Rond contenant 19 h.

62 a. 94 c.

2° Les Brosses, 10 h. 11 a. 40 c.

3° Le Ray gras, 7 h. 94 a. 28 c.

4° Grande prairie, ouest, 15 h. 62 a. 20 a. 10 c.

5° Grande prairie est, 17 h. 72 a. 26 c.

6° Prairie du Magny, 26 h. 23 a. 85 c., avec le pré Rosel, 3 h. 15 a.

Commune de Moulins-Engilbert

7° Terres fortes, 9 h. 19 a. 80 c.

8° Adresser pour visiter : à M. Félix THOMAS, garde partenaire à Limanton.

4353

Etude de M. THIRIAULT,  
notaire à Moulins-Engilbert

**ADJUDICATION**

Le dimanche 28 octobre 1923, à 2 heures, à Moulins-Engilbert en l'étude de M. Thiriault, notaire.

**DU BAIL**

des prés et embouchements savoir.

Commune de Limanton

1° Pré Rond contenant 19 h.</p

Etude de M<sup>me</sup> THIRault,  
notaire à Moulins-Engilbert

## ADJUDICATION

Le jeudi 8 novembre 1923, à 9 heures, à Moulins-Engilbert, en l'étude de M<sup>me</sup> Thirault notaire, des Fonds et Superficie des Bois

les communes de Sermages, Savoie :

1<sup>re</sup> lot : La Melouse, contenant 3 ha. 15 a.

2<sup>me</sup> lot : La Fontaine aux Bœufs, 5 hectares

3<sup>me</sup> lot : La Fontaine aux Bœufs, 5 ha. 9 a.

4<sup>me</sup> lot : La Fontaine aux Bœufs, 3 ha. 70 a.

5<sup>me</sup> lot : La Fontaine aux Bœufs, 4 ha. 30 a.

6<sup>me</sup> lot : Les Cerisiers, 5 ha. 62 a.

7<sup>me</sup> lot : Les Cerisiers 3 ha. 55 a.

S'adresser pour visiter à :

M. J.-M. LABOUR, garde à Charnay, commune de Mauzé

Pour tous renseignements à M<sup>me</sup> THIRault, notaire. 4571

Etude de M<sup>me</sup> L. BRUNET  
Inuisster à Decize

## VENTE VOLONTAIRE

pour cause de cessation de culture

Il sera le dimanche 23 octobre 1923 à une heure du soir au Domaine Durand, Cne de Decize, au domicile et à la résidence de M. Charles Lemaitre, agriculteur, procédé par M<sup>me</sup> BRUNET, la vente aux enchères publiques de :

## ANIMAUX

Une jument de trait, poil noir

âgée de 6 ans, poil, agée de 6 ans ;

Une autre même poil, agée de 7 ans ;

Une autre même poil, agée de 10 ans ;

Une autre même poil, agée de 11 ans ;

## MATERIEL

Deux valises fusées, deux

combles à chevaux, 3 charrettes dont deux à chevaux et un à chevaux et à bœufs, une charrette anglaise essieu Paient, une brouette à sacs, bascule, tirare, mesures, semoirs, jous garnis, timons, chaînes, attachées en fer, fauchette marquée "Deering", moinsonneuse, marquée "Deering", cloueuse, Bumbale, brouette, pinceau, hache en fer, charpe, Brabant double roue, rouleau plombé en fonte, coupe-racines, marte, pot à lait, fromagère et panières à fromages, vaisselle, outils divers, lanterne, nombreux harnais de gros trait et à deux fins, harnais de petit écuve, colliers, traits en fer avec fourreaux, traits en corde, exécuteur, brancard et palonniers.

## MEUBLES

Duffet, cuisine-pièce, table avec des bancs, fourneau à charbon de bois, bûche à bois, horloge, marmites, etc., etc., et quantité d'autres objets.

Au comptant et 10 % en sus des enchères.

Pour annonce : BRUNET. 4487

Etude de M<sup>me</sup> BONNET  
Commissaire-priseur à Nevers

## VENTE AUX ENCHÈRES

Par suite de fin de bail à la ferme de Cussy, commune de Magny-Cours (près Nevers et Marigny).

Le dimanche 28 octobre 1923

Très bons ANIMAUX et MATERIEL d'agriculture appartenant à M. BONNEFOY, consistant en : 15 vaches et 6 génisses de 30 mois (pleines) ; 12 taureaux (30 et 18 mois) ; 14 veaux reproduiteurs ; 3 juvéniles et pouliche ; 2 porcelets ; 3 sang (18 mois) ; 1 poulinière ; 2 sang (5 ans) ; 1 juvénile (4 ans) ; 30 brebis et 1 bœuf Southdown ; 1 bœuf ; 8 porcs (3 mois) ; 1 truie.

2 charlots, tomberaie, moinsonneuse-lesse, 2 fauchesses, 2 râteaux, fourneaux, etc.

Les charlots, Brabant, charreterie à porche, herses, avenir, aiguille, jous, lourneau, broyeur, collars, harpons, traits, char à bœufs, charrette anglaise, table de cuisine, bancs, illes, literie, pendule, etc..

Au comptant, 10 % en sus des enchères. 4688

Vente par suite de CESSATION DE CULTURE

Aux Entes, commune de Lucy-Lévy, au domicile de M. Mathiaud le dimanche 23 octobre 1923, à une heure du soir.

Le Valmont, 200 mètres de la fauchée, rouleau en fonte, volute à chevaux, tomberaie, scie à charpente, charnières, herses, jous garnis, harnais divers, chaînes, outils et quantité d'autres objets.

An comptant, frais en sus. S'adresser à M<sup>me</sup> JUSTE, greffier à Lucy-Lévy. 4889

Etude de M<sup>me</sup> LAFORGE, notaire à Cercy-a-Torr

## A VENDRE

Par adjudication

Le dimanche 28 octobre 1923, 9 heures du soir, à Cercy-la-Tour, en l'étude de M<sup>me</sup> Laforge.

## CORPS DE BÂTIMENT

Situé au bord de Cercy-la-Tour, à l'angle de la rue de Bourgogne et de la rue Conchon, comprenant :

Trois maisons divisées en 10 pièces au rez-de-chaussée et 3 étages au premier étage, caves, dépendances, portes, des murs, renfermant deux mansardes et couverts en tuiles.

Court derrière ce bâtiment.

Dans cette cour : deux remises et deux écuries, cabinets d'aisances.

Puis auquel ont droit M. Jault et Mme Theurier.

Le tout jouxté dans son ensemble par le levant Mme Theurier et le bas-levant Cercy-la-Tour, du midi le bord de Bourgogne, du couchant M. Jault, et du nord M. Jault et Mme Theurier.

Cet immeuble appartient à M. Louis Bullot et aux successeurs de M. Hippolyte Bullot et de Mme Morizot.

Mise à prix : 20.000 francs.

Entrée en jouissance 11 novembre 1923 par la perception des loyers.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> Laforge. 4908

Etude de M<sup>me</sup> JOUFFROY, notaire à Dijon

## ADJUDICATION VOLONTAIRE

En bloc ou en détail

Le Lundi 5 novembre 1923, à 2 heures à BAUDRIERES, au lieu habité.

## 17 hectares de très Beaux Bois

Sis Commune de BAUDRIERES (Saône-et-Loire)

(Station P.-L.-M., ligne de Chalon-sur-Saône à Bourg

Exploitation facile. Essence principale CHENE

Des dénominations et inventaires sont à la disposition des amateurs.

S'adresser pour visiter au garde, M. PERNOT, et SOUGY

près BAUDRIERES (S.-L.).

Et pour traiter à :

M. ZIVY et C<sup>ie</sup>

11, rue de Serre, NANCY (16, 6-62). 4642

Etude de M<sup>me</sup> DEBORD, notaire à Pouilly-sur-Loire

Etude de M<sup>me</sup> DEBORD, notaire à Pouilly-sur-Loire

## A AFFERMER

Pour le premier mars 1924.

LE DOMAINE DE FAUVRAY

Situé commune de Saint-Mar-

in-sur-Nohain près Cosne

Contenance 282 ha. environs.

On louerait également à me-

meure.

Bonnes conditions : capacités

exigées.

S'adresser : Pour visiter à

M. BOURDON, garde à Fauvray,

par Saint-Laurent, (Nièvre).

Et pour tous renseignements

et traiter à M. BUCHET-

DESFORGES au Chalet, par

Cosne, où à M<sup>me</sup> DEBORD, no-

taire.

Pour entrer en jouissance au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 1924

1<sup>er</sup> UN DOMAINE, situé à

Saint-Gremigny, à 6 kilome-

tres de Corbigny, comprenant :

beaux bâtiments 39 hectares

environ de prés et pâtures et

27 hectares environ de bonnes

terres pouvant faire des pâtu-

res.

Facilité pour les preneurs de

continuer l'exploitation actuelle

par d'excelles basse-couriers

et d'achever les cheptels mours

et mordans.

Ecrire M. le Marquis de

TRACY, Paray-le-Frésil, par

Chevagnes (Allier).

4931

VIN nouveau 225 fr. la pièce de

215 francs francs port fut,

réglé compris. Ech. fr.

Raymond GAUSSIN, Som-

mières (Gard).

4856

Divers

Demande deux couples

FURETS parfaitement dressés

et mordans.

Ecrire M. le Marquis de

TRACY, Paray-le-Frésil, par

Chevagnes (Allier).

4754

Les deux domaines peuvent

être ménés ensemble ou sépa-

rement. Le premier domaine

est susceptible de faire l'objet

de location séparées. Le deuxième

domaine bénéficie d'une

location des francs bœufs avan-

taugeuse.

Ecrire au bureau du Journal

avec timbre pour réponse. 4783

Etude de M<sup>me</sup> FOURNIER

## ACHATS et VENTES

de Fonds de Commerce

BOULANGERIE fort, canton

Long bell, loyer inférieur 5 quin-

aux p. jour. Bonne vente,

issues. Px. 45.000 fr. à dé-

bout. Pressé. 4837

S'adr. : Cabinet NERIAULT,

11, rue des Arènes, Bourges. 4789

Etude de M<sup>me</sup> FOURNIER

## ACHATS et VENTES

de Propriétés

Cabinet de M. O. FOURNIER

30, rue du Cloître Saint-Cyr, à

Nevers

A VENDRE

TERRENTES, 4 km. de

Nevers, 200 mètres de la

route de Châtillon, à

Châtillon, à